



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terres agricoles

Question écrite n° 26815

Texte de la question

M. Jean Tiberi rappelle à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales la brutale augmentation de 27 % des terres agricoles en trois ans due à des utilisations non agricoles. Ce phénomène préoccupant obère la situation des exploitants agricoles. Il lui demande les solutions que le Gouvernement pourrait envisager afin d'enrayer cette dérive.

Texte de la réponse

Le développement du nombre et de la valeur moyenne des transactions immobilières dans les zones rurales situées à proximité des villes est un signe de dynamisme et donc un atout pour les zones en cause. Mais c'est également, comme le souligne l'honorable parlementaire, un danger pour l'activité agricole compte tenu du mitage qui peut en résulter et de l'évolution du prix du foncier agricole. Il se révèle en effet que désormais 200 000 exploitations agricoles environ sont situées en zones péri-urbaines ; le maintien de l'activité agricole comme la préservation de la nature dans ces zones sont indispensables à la fois pour protéger le cadre de vie des résidents eux-mêmes et assurer un aménagement du territoire équilibré. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'introduire dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux un dispositif nouveau qui donne aux collectivités territoriales la possibilité de mieux protéger les espaces agricoles et forestiers périurbains. Ce dispositif prévoit des outils de maîtrise foncière aptes à lutter contre la spéculation et à entreprendre des aménagements au sein des périmètres à protéger de manière efficace et durable. Dans cette perspective, il sera possible d'assurer dans les périmètres en cause une veille foncière efficace et de maintenir un prix des terrains qui soit compatible avec l'exercice de l'activité agricole. Par ailleurs, et d'une façon générale, les SAFER dotées de leur droit de préemption, assorti en tant que de besoin d'une clause de révision du prix des transactions foncières agricoles, exercent un rôle important pour tempérer les mouvements spéculatifs ponctuels.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26815

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7929

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 3999